

## Le saviez-vous?

L'éruption volcanique qui a contrarié le retour des nantis qui étaient allés passer leurs (trop nombreuses) vacances (trop) loin de chez eux, nous aura au moins permis d'apprendre que «les enseignants ont 24 h pour entrer les données dans un logiciel *ad hoc*, 24 h pour saisir les absences» et que par conséquent «aucune statistique sur le nombre d'élèves absents n'était disponible hier.» C'est donc le quotidien local qui publie désormais les nouvelles directives sur le contrôle de la fréquentation des élèves.

Quant au nombre d'enseignants empêchés de reprendre le travail le 19 avril, il est passé de 200 à une centaine («60 dans le primaire et secondaire I et 40 dans le secondaire II, c'est-à-dire 2% des 5000 professeurs neuchâtelois»), pour ensuite être ramené à 57 par le chef du service des ressources humaines de l'Etat, soit d'après nos calculs, environ 1,1%! Qui a dit que les enseignants étaient des nantis? (pg/sl)

## Enseignement spécialisé

Notre collègue jurassien du SEJ Rémy Meury faisait récemment part de ses inquiétudes à propos du nouveau MAES<sup>1</sup>: «En raison des sacrifices exigés pour atteindre le Master (...), on peut redouter que nous connaissions une pénurie d'enseignant-e-s spécialisé-e-s à relativement court terme.» Du côté de Neuchâtel, les collègues ayant effectué la première de ces trois années de formation doivent s'attendre à une diminution du «subventionnement» des

périodes remplacées, puisqu'elles seront, semble-t-il, désormais payées au prorata du taux d'activité. Si l'on songe que la HEP pose comme condition à l'admission dans cette filière une baisse du taux d'activité, on comprend qu'il n'y a pas de petites économies... Ni d'encouragement massif et sérieux à former les enseignants spécialisés dont l'école inclusive de 2012 aura besoin. (sl)

## Intégration

Deux délégués du SAEN, ainsi que deux collègues du SSP ont été entendus dans le cadre des travaux du Groupe de travail «Intégration» par Renato Bortolotti (Transform Conseils Sàrl, Genève) et Daniel Marthe, chef de l'Office de l'enseignement spécialisé. M. Bortolotti a été mandaté pour rédiger le rapport qui sera remis au chef. Selon lui, il n'y a pas d'objectifs d'économies, mais il faut bien sûr rester dans le cadre budgétaire. Nous avons pu nous exprimer sur bien des questions et relayer les avis des collègues, que nous remercions d'ailleurs pour la promptitude (le délai était court!) et la qualité de leurs retours. Les récits d'expérience ont été particulièrement utiles pour la préparation de cette séance. (sl)

## Transfert des filières du CPLN au Locle

Pour le personnel enseignant, «il n'y a pas de base légale qui impose de dédommager ce changement de lieu de travail. Cependant, il existe une pratique pour laquelle l'Etat prend en charge, durant une année, la

différence entre l'abonnement «onde verte» dont aura besoin le fonctionnaire et celui dont il avait précédemment besoin<sup>3</sup>.» Durant une année... Combien paie-t-on le fonctionnaire chargé de rédiger ça? (sl)

## Une erreur, où ça?

Sylvie Perrinjaquet<sup>4</sup> sur Canal alpha: «Non, je ne vois pas quelle erreur j'aurais pu commettre, j'veux dire franchement les documents lui sont connus, les documents figurent dans le département, je ne suis pas partie avec une pile sous le bras (...). Qu'est-ce que vous voulez? Moi, je prends acte de propos qui ont été tenus qui sont totalement, excusez-moi l'expression, à côté de la réalité de l'année passée.» On excusera sans difficulté cette expression osée... Commentaire de la journaliste: «Une chose est sûre: pour en arriver là, il y a bien eu un problème quelque part.» Et s'il s'agissait quand même d'une erreur? (sl)

## Coopération sélective

La chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) a depuis peu l'honneur des en-têtes des communiqués de presse de l'Etat. Mais l'entente cordiale ne s'arrête pas là. Le directeur du lobby patronal peut ainsi écrire qu'il ne veut pas «dévoiler prématurément les intentions du DECS<sup>5</sup>». D'où l'on déduit que la CNCI est en mesure d'annoncer les plans du Département, et que, incidemment, ce dernier informe certains de ses partenaires avant les autres... C'est élegant. Ce même directeur enchaîne en précisant tout de

même que le DECS «suggère aux entreprises de généraliser les AFP<sup>6</sup>». Lui qui disait à l'instant qu'il ne dévoilerait pas ce qu'on lui avait confié en primeur...

S'adressant à ses ouailles, il lance finalement «un appel pour que les patrons et les directions des sociétés neuchâteloises entament une réflexion à propos de leur engagement dans la formation et se penchent sur les propositions qui vont être discutées en avril, puis appliquées.» Sûr que ça va bouger! (sl)

## La classe!

Dans le même papier, le directeur invité VIP au DECS assène que les entreprises doivent s'engager pour «augmenter l'attrait des métiers dont elles ont besoin», car «l'incitation ne viendra pas des enseignants, eux qui n'ont jamais quitté l'école.» Et il ajoute, pour faire bonne mesure: «Quant aux parents, ils continueront encore longtemps à vouloir des enfants médecins ou avocats, parce qu'eux-mêmes ne le sont pas.» C'est bien pourquoi il est bon que le DECS soit particulièrement à l'écoute du directeur de la CNCI et qu'il se méfie des enseignants et des parents... (sl)

<sup>1</sup> L'Express-Impar du 20 avril 2010.

<sup>2</sup> Master Enseignement spécialisé, formation proposée par la HEP-BEJUNE depuis 2009.

<sup>3</sup> Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4 200 000 francs relatif au transfert des filières du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM). Du 29 mars 2010.

<sup>4</sup> Nom connu de la rédaction.

<sup>5</sup> Repères N° 122, avril 2010, p. 7.

<sup>6</sup> Attestation fédérale de pratique professionnelle. Formation initiale en 2 ans (contre 3 ou 4 pour le CFC). Les jeunes inscrits dans cette voie bénéficient selon la loi fédérale d'un «encadrement individuel spécialisé». On attend toujours son application dans la législation cantonale...





John Vuillaume

La prochaine rencontre Département de l'éducation-Syndicats d'enseignants du 3 juin 2010 permettra-t-elle de dissiper certaines de nos appréhensions concernant la conduite et l'évolution à venir de certains dossiers?

# Inquiétudes syndicales

## 1) Nouvelles mesures d'économies

En matière d'éducation, les coupes budgétaires se traduisent inévitablement par une baisse de la qualité de l'offre de formation: augmentations des effectifs de classe, autres péjorations des conditions de travail comme la hausse des tâches administratives et d'indice-horaire par exemple, écoles à plein temps dans le secondaire II réservées aux «bons» élèves, etc.

Le Conseil d'Etat justifie la poursuite des mesures d'économies par la conjoncture économique plutôt morose et la mauvaise situation des finances cantonales.

Le chef du Département de l'éducation affirme plancher sur des mesures d'économies qui toucheraient le moins possible la qualité de l'enseignement dispensé à nos élèves.

Notre syndicat a quant à lui fait le point sur les effets concrets des mesures d'économies dans les classes dans un document finalisé à la fin de l'année 2009 et transmis à nos membres, aux responsables politiques et à ceux du département de l'éducation (Ecole neuchâteloise, vision du SAEN): les dégradations des conditions de travail, se traduisant notamment par un alourdissement constant du pensum du corps enseignant, doivent trouver des compensations par la suppression de certaines tâches qui n'ont pas cessé de s'ajouter au fil des années.

L'école ne peut et ne doit pas tout faire. Elle doit se concentrer sur sa mission essentielle: préparer les citoyennes et citoyens de demain par la transmission d'une solide culture générale (langues, connaissances scientifiques et de l'en-

vironnement, sciences humaines) à même de leur permettre de jouer un rôle actif dans la société qui sera la leur au moment où ils prendront leur destin en mains.

## 2) Améliorations salariales: à quel prix?

Jean Studer, le Grand Argentier de notre petit canton, a fait miroiter aux représentants des associations du personnel de l'Etat un accord salarial de prime abord plutôt alléchant le 22 avril dernier.

Comme le canton n'a pas les moyens, et depuis longtemps, d'appliquer la loi, Jean Studer propose un accord qui apparaît à première vue favorable aux personnels de l'Etat. Suppression de la retenue obligatoire de 1,11%, indexation des salaires, progression automatique (échelon et haute paie), suppression du salaire au mérite dans l'administration (retour au système des échelons automatiques pour le dernier quartile) et gratifications accordées à tous les employés de l'Etat au cas où les comptes de ce dernier s'avèreraient noirs. Les enseignants de l'école obligatoire bénéficieraient aussi de cette dernière mesure, même si les communes qui financent à hauteur de 55% leurs salaires grinceront certainement des dents lorsqu'il faudra peut-être délier les cordons de la bourse.

Ce que notre grand homme ne dit pas, c'est que l'enveloppe budgétaire du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) comprenant les améliorations salariales ne sera pas augmentée pour faire face à ces dépenses supplémentaires qui nous

seraient favorables, mais au contraire diminuée de quelques pourcents!

Avec l'application des mécanismes de frein à l'endettement qui a conduit à cette politique des enveloppes budgétaires allouées à chaque département et en baisse constante d'année en année, toute amélioration salariale ou des conditions de travail du corps enseignant ne peut que déboucher sur de nouvelles mesures d'économies péjorant nos conditions de travail!

Par exemple, le surcoût du succès des retraites anticipées dans le corps enseignant a été financé par l'augmentation des effectifs de classe. C'est dans ce système des enveloppes budgétaires toujours en diminution, c'est donc au prix de la détérioration des conditions de travail de beaucoup que certains ont pu prendre une retraite anticipée, de toute manière bien méritée! Tant mieux pour eux, mais il me semble qu'il faut désormais réfléchir à deux fois avant d'accepter béatement une revalorisation de nos salaires. Amélioration des salaires, oui, mais à quel prix?

Le chef du DECS, Philippe Gnaegi, semble quant à lui prêt à nous consulter sur cet équilibre à trouver entre évolution positive des salaires et conséquences négatives sur les conditions de travail.

Notre syndicat ne ferme évidemment pas à la porte aux discussions avec Jean Studer en vue d'un accord salarial qui nous serait propice jusqu'en 2013, mais nous voulons connaître avec précision les effets réels d'une amélioration salariale sur notre travail au quotidien afin d'éviter les mauvaises surprises!



### 3) La régionalisation de l'école

Notre syndicat prône une cantonalisation du statut du corps enseignant et verrait d'un bon œil la cantonalisation administrative de notre école obligatoire qui n'empêcherait cependant pas les différents établissements scolaires de garder une certaine et nécessaire autonomie, notamment au niveau pédagogique et didactique, pour faire progresser au mieux les enfants qui leur sont confiés.

Mais la réforme structurelle appelée de nos vœux n'est pas à l'ordre du jour. L'exécutif cantonal n'a pas fait plier les grandes communes et la régionalisation de l'école obligatoire, qui n'a pas encore été présentée dans le détail aux syndicats d'enseignants, ne semble même pas constituer à l'heure actuelle une étape vers la cantonalisation!

Le SAEN ne se satisferait pas d'une évolution qui conduirait à un gonflement administratif avec l'apparition d'un nouveau niveau hiérarchique à l'école primaire qui se traduirait par plus d'argent dépensé pour des directeurs, argent qu'il faudrait économiser, vu les contraintes budgétaires actuelles, sur le dos des enseignants, des enfants et de leurs familles par le biais de regroupements de classes et de la généralisation de celles à deux ordres pour aboutir par tout à de gros effectifs.

Ce transfert des ressources de l'enseignant à son futur supérieur hiérarchique nous déplairait fortement et nous n'hésiterions pas à le dénoncer publiquement pour faire comprendre

aux familles neuchâteloises à quelle sauce elles seraient mangées!

La pédagogie ne devrait en outre pas être du ressort des futurs directeurs, mais rester l'apanage des professionnels du terrain, les enseignant-e-s! Les bons directeurs d'école sont passés maîtres dans l'administration de leur établissement et dans la gestion de leur personnel. Ils ne devraient pas être amenés à intervenir sur le plan pédagogique: à chacun son métier!

Il ne faut pas non plus oublier qu'un directeur pond des directives qui ont plutôt tendance à alourdir les tâches administratives du corps enseignant.

Enfin, d'un point de vue strictement syndical, l'entrée en fonction de toute une série de nouveaux directeurs pourrait poser problème. A côté d'individus qui rempliraient admirablement bien leur fonction, certains «grimpions» abuseraient inévitablement de leur pouvoir et nécessiteraient des réactions syndicales parfois musclées. Autant éviter ces cas de figure en évitant une trop grande régionalisation de notre école.

Quoi qu'il en soit, une régionalisation de l'école obligatoire neuchâteloise qui, sous couvert d'HarmoS, aurait la fâcheuse conséquence d'ôter des moyens aux enseignants pour payer le salaire de nouveaux directeurs ne serait tout simplement pas acceptable pour nous.

### 4) Vous avez dit «intégration»?

Les différentes expériences d'intégration d'enfants dits «différents» ne sont

positives que quand le soutien pédagogique est adéquat (deux enseignants dans la classe plusieurs fois par semaine) et que le handicap n'empêche pas l'enfant d'accomplir des progrès dans un cadre scolaire.

Le contexte financier et politique actuel pourrait malheureusement pousser les autorités scolaires à saisir l'opportunité de l'intégration pour chercher à dégager des économies (enfants handicapés placés dans des classes déjà bondées et baisse des subventions aux institutions spécialisées) là où il faudrait au contraire mobiliser des moyens pour relever un formidable défi.

La vigilance est donc particulièrement de mise dans ce dossier et toute velléité politique d'imposer une intégration au rabais sera fortement combattue par notre syndicat.

### 5) Volcan et remplacements

Le Conseil d'Etat a décidé d'exiger des compensations de la part des enseignants remplacés lors des perturbations du trafic aérien occasionnées par l'activité d'un volcan islandais. Légalement, il n'est pas possible que la caisse de remplacement prenne en charge les frais liés aux contrecoups de cette éruption volcanique.

Les collègues touchés ne sont pas coupables de ce coup du sort. La plupart d'entre eux se sont démenés au mieux pour préparer à distance leur remplacement.

Nous aimerions en l'espèce que le département puisse faire preuve de souplesse et de compréhension en proposant des solutions autres que la retenue financière pour celles et ceux qui durant l'année scolaire 2010-2011 n'auraient pas trouvé la possibilité de compenser leur absence d'avril 2010 avec des remplacements ou des tâches administratives réalisées pendant les vacances, par exemple.

Pour les collègues concernés, la situation n'a en effet rien d'anecdotique. ●

### Fermez les yeux et vous êtes virés

Le bâtiment de la haute école est illuminé tout la nuit. Normal. Quand les anciens étudiants seront cadres, ils seront aussi sur la brèche 24h/24. (sl)